

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION  
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**SOCIÉTÉ PARKINSON CANADA**

**OBJET DU MANUEL ..... 2**

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS  
PERSONNELS ..... 3**

**Principes de protection des renseignements personnels ..... 3**

- 1. Protection des renseignements personnels ..... 3
- 2. Détermination des fins de collecte des renseignements ..... 3
- 3. Connaissance et consentement ..... 4
- 4. Limitation de la collecte ..... 4
- 5. Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation..... 5
- 6. Exactitude de vos renseignements personnels..... 5
- 7. Mesures de sécurité pour protéger vos renseignements personnels ..... 5
- 8. Transparence de nos politiques et de nos procédures en matière de protection des  
renseignements personnels ..... 5
- 9. Droit d'accès aux renseignements personnels ..... 6
- 10. Votre droit de porter plainte ..... 6

## OBJET DU MANUEL

Le présent manuel a pour objet de fournir au responsable de la protection des renseignements personnels et aux autres directeurs principaux de la Société Parkinson Canada (SPC) des directives et des conseils sur les questions reliées à la mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de protection des renseignements personnels dans le cadre de la loi fédérale.

Assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)*, la SPC est réglementée en vertu de cette loi fédérale en ce qui a trait à la collecte, à la conservation et à l'utilisation des renseignements personnels des donateurs.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la SPC adopte une conduite qui vise à protéger tous les renseignements personnels qu'elle recueille, conserve et utilise dans le cadre de ses activités, et ce d'une manière conforme au mandat de la *LPRPDE*.

## **POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

En tant qu'entité commerciale du Canada, la SPC protège votre droit à la vie privée. Lorsque vous partagez avec nous vos renseignements personnels - que ce soit par la poste, au téléphone, au moyen de notre site Web, en soutenant notre organisme par le biais d'un don ou en faisant partie de nos bénévoles – nous nous engageons à protéger vos renseignements personnels et votre droit à la vie privée.

Soucieuse de démontrer son engagement envers vous et vos droits, la SPC a élaboré un programme en conformité avec la Norme nationale du Canada prévue dans la loi applicable, d'après les dix principes qui figurent dans le *Code type sur la protection des renseignements personnels de l'Association canadienne de normalisation*.

### **Principes de protection des renseignements personnels**

#### **1. Protection des renseignements personnels**

La collecte ou le transfert de vos renseignements personnels relève de notre responsabilité lorsqu'ils sont obtenus par le biais de notre bureau national, de nos bureaux régionaux ou des activités des bénévoles. Nous acceptons cette responsabilité chaque fois que la SPC ou une agence agissant en son nom gère vos renseignements personnels.

Notre programme visant à assurer la confidentialité de vos renseignements personnels comprend l'affectation à un directeur principal de la responsabilité d'assurer la conformité à la *LPRPDE*. En vertu de ce programme, nous surveillons le respect de notre politique en matière de protection des renseignements personnels, la conformité de nos systèmes d'information et la formation de notre personnel à cet égard. À n'importe quel moment, les personnes dont nous possédons des renseignements personnels peuvent, conformément à nos procédures, avoir accès à leurs renseignements personnels pour en vérifier l'exactitude.

#### **2. Détermination des fins de collecte des renseignements**

Nous déterminons les fins de collecte de vos renseignements personnels avant de recueillir cette information. La SPC insère une déclaration à cet égard dans les documents et le matériel qu'elle distribue lorsqu'elle recueille des renseignements pouvant être utilisés à des fins d'identification.

### **3. Connaissance et consentement**

Nous ne recueillons jamais les renseignements personnels d'une personne à son insu et sans obtenir d'abord son consentement. Selon le moment ou l'objet de la collecte, nous utilisons l'un des deux modes suivants : un consentement exprès au moyen duquel vous fournissez des renseignements écrits, indiquant les fins de collecte et votre consentement volontaire de fournir cette information, ou une option prévoyant que vous devez nous aviser que vous refusez la collecte ou l'utilisation de vos renseignements personnels.

L'option de refus est utilisée pour la collecte de renseignements de nature moins sensible et prévoit une période de temps suffisante pour permettre à la personne d'exercer son droit de retirer son consentement.

Étant donné que la SPC finance ses programmes et ses services au moyen des dons qu'elle reçoit et que le coût associé à la fourniture de formulaires de consentement express pour tout son matériel de levée de fonds serait trop élevé, la SPC, aux fins de ses levées de fonds, choisit l'option du refus comme mode de consentement.

Sous réserve des exigences légales, la SPC comprend et respecte votre droit de retirer à n'importe quel moment votre consentement à la collecte, à l'utilisation ou à la communication des renseignements personnels.

### **4. Limitation de la collecte**

Notre organisme ne recueille que les renseignements personnels nécessaires aux fins d'exploitation. La collecte des renseignements personnels s'effectue directement auprès des personnes qui exercent des activités avec notre organisme ou auprès de tiers. Chaque personne choisit quels renseignements elle désire partager avec la SPC et à quelles fins nous pouvons utiliser cette information. Nous ne recueillons l'information que de façon honnête et licite, et directement auprès des personnes visées. Vous avez le droit de choisir la quantité de renseignements personnels que vous souhaitez partager.

Dans certaines circonstances, la SPC peut recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels à l'insu de la personne concernée et sans son consentement. Par exemple, pour des raisons d'ordre juridique ou médical ou pour des raisons de sécurité, il peut être impossible ou peu réaliste d'obtenir le consentement de la personne concernée. Il peut être impossible ou inopportun de chercher à obtenir le consentement d'un mineur, d'une personne gravement malade ou souffrant d'incapacité mentale. En outre, si la SPC n'est pas en relation directe avec la personne concernée, il se peut qu'elle ne soit pas toujours en mesure d'obtenir le consentement prévu. Par exemple, il peut être peu réaliste pour une œuvre de bienfaisance ou une entreprise de marketing direct souhaitant acquérir une liste d'envoi d'une autre organisation de chercher à obtenir le consentement des personnes concernées avant de communiquer des renseignements personnels.

### **5. *Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation***

Les renseignements personnels sont conservés aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des fins déterminées et en conformité avec les lois portant sur la conservation de l'information. Lorsque toutes les fins déterminées sont réalisées, nous détruisons l'information ou nous la dépersonnalisons.

Toutes les fins auxquelles la collecte est destinée vous sont communiquées. Si, par la suite, nous déterminons de nouvelles fins, nous communiquons avec vous avant d'utiliser l'information, afin d'obtenir votre consentement.

### **6. *Exactitude de vos renseignements personnels***

Sauf dans le cas des listes fournies par des tiers à des fins de levée de fonds, presque tous les renseignements personnels que nous recueillons proviennent directement des personnes concernées. Par exemple, nous obtenons cette information à partir de nos formulaires de dons ou de nos formulaires d'inscription, de conversations téléphoniques et de notre correspondance avec les donateurs.

Sauf information contraire, nous présumons en général que ces renseignements sont exacts et complets. Même si nous ne mettons pas à jour régulièrement ou de façon systématique les renseignements personnels qui nous sont fournis, nous nous assurons que les personnes concernées ont la possibilité de mettre régulièrement à jour leurs renseignements personnels.

### **7. *Mesures de sécurité pour protéger vos renseignements personnels***

Tous les moyens possibles sont utilisés pour protéger les renseignements personnels que la SPC possède. L'accès à l'information est sélectif. Tous les employés et les bénévoles qui travaillent pour la SPC reçoivent une formation sur la protection des renseignements personnels – sa signification et son importance. De plus, tous les fichiers électroniques ou papier sont conservés dans des cabinets verrouillés qui sont situés dans des endroits sécuritaires. Notre responsable de la protection des renseignements personnels filtre et vérifie l'accès aux renseignements personnels.

Tous les fournisseurs contractuels de la SPC doivent confirmer leur conformité à la *LPRPDE* et attester par écrit qu'ils respectent la politique de la SPC en matière de protection des renseignements personnels.

### **8. *Transparence de nos politiques et de nos procédures en matière de protection des renseignements personnels***

La transparence est un mode de conduite des activités à la SPC. Nos politiques et nos procédures sont documentées et accessibles à tous. Nous nous engageons à communiquer nos politiques et nos procédures en matière de protection des renseignements personnels, de notre mieux, à toutes les personnes qui nous fournissent leurs renseignements personnels.

### **9. Droit d'accès aux renseignements personnels**

Vous avez le droit d'accéder à n'importe quel moment aux renseignements personnels vous concernant, qui figurent dans les dossiers de la SPC. Sur réception d'une demande de votre part, nous vous informons des fins auxquelles les renseignements ont été recueillis, comment nous détruirons cette information et, si elle est déjà détruite, de quelle manière nous avons procédé pour ce faire.

Pour avoir accès aux renseignements personnels que nous pourrions avoir sur vous, veuillez faire parvenir une demande écrite au responsable de la protection des renseignements personnels de la SPC, à notre bureau national, 4211, rue Yonge, bureau 316, Toronto, Ontario. Nous ne donnons accès qu'aux renseignements personnels que nous avons en dossier relativement à la personne qui en demande l'accès, sur réception de sa demande écrite.

### **10. Votre droit de porter plainte**

Comme nous visons à être l'organisme caritatif de choix pour atteindre notre objectif de fournir « un soutien aujourd'hui, une réponse demain » dans la maladie de Parkinson, nous sommes très engagés envers la transparence. Vous pouvez communiquer en tout temps avec notre responsable de la protection des renseignements personnels, si vous croyez que nous ne respectons pas notre politique en matière de protection des renseignements personnels. Vos observations sont toujours appréciées relativement à notre engagement envers une amélioration soutenue.